

**Délibération N° 2025-03-13-CCAS**

Convention de partenariat entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Fontenay-sous-Bois.

**Département du Val-de-Marne**

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

Le Conseil Municipal .....	45
Membres en exercice .....	45
Présent.e.s ou représenté.e.s à la séance.....	43
Absent.e.s .....	2

**SÉANCE DU 13 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **treize mars**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **17 février 2025**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

**ÉTAIENT PRÉSENT.E.S**

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, M. BRUNET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, Mme SAINT-GAL, M. RISPAL, M. KEITA, Mme TRANCART, M. FOURESTIER, Mme CHAMBRE-MARTIN ; Mme CAZALS, M. TARGUI, Mme CACAIS-BARANGER, Mme BENZIANE, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. CLERGET, M. MATHIEU, Mme LAROQUE, M. BERTRAND, Mme AVOGNON ZONON, Mme VIENNEY, M. CORNELIS.

**EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S**

M. DAUMONT-LEROUX  
M. NOMBO POATY  
M. BATTAL  
M. DE LA CROIX

a donné mandat à M. ORJEBIN  
a donné mandat à M. DAMIANI  
a donné mandat à M. MORA  
a donné mandat à M. BERTRAND

**ABSENT.E.S**

M. LACHELACHE  
Mme INDJA

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Monsieur ORJEBIN** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

**Délibération n°2025-03-13-CCAS**

Convention de partenariat entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Fontenay-sous-Bois.

**LE CONSEIL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** le Code de l'Action sociale et des familles,

**VU** la convention de partenariat et ses annexes jointes à la présente délibération,

**VU** la délibération n°03-2025-03-11 du Centre Communal d'Action sociale portant approbation de ladite convention de partenariat,

**CONSIDERANT** la volonté de la Ville de mettre en place des politiques de solidarités et d'égalité ambitieuses,

**CONSIDERANT** que le CCAS est l'outil privilégié, aux côtés des directions et services municipaux, pour le développement d'une politique locale de solidarité,

**CONSIDERANT** que la Ville et le CCAS ont deux budgets distincts, et qu'il est nécessaire de préciser dans une convention les missions qui relèvent de chaque entité,

**CONSIDERANT** que la convention prévoit de fixer l'étendue et la nature des concours apportés par la Ville ainsi que les modalités de facturation ou de valorisation de ces derniers,

**CONSIDERANT** l'intérêt d'uniformiser et mutualiser les moyens et ressources,

**Sur avis de la Commission des Finances,**

**Après en avoir délibéré**

**À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE,**

**Article 1** : D'approuver les termes de la convention de partenariat décrivant les modalités du partenariat entre la Ville et le CCAS.

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle

- 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;

- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé.

Transmission électronique en

Préfecture du Val-de-Marne

le ..... 17 MARS 2025 .....

POUR EXTRAIT CONFORME

Publication

le ..... 17 MARS 2025 .....

Jean-Philippe GAUTRAIS

Notification

le .....

Maire

Certifié exécutoire

Le Maire,

